



SEMINAIRE PARLEMENTAIRE SUR LE RENFORCEMENT DU CADRE JURIDIQUE DE LA LUTTE CONTRE L'IMPUNITE EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

BANGUI, REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, 4-5 OCTOBRE 2018

L'objectif de ce séminaire est d'une part de consolider les propositions de loi portant renforcement de l'accès des victimes de crimes internationaux à la justice, via une révision du Code pénal et du Code de procédure pénale, que les membres de PGA souhaiteraient idéalement déposer à l'Assemblée nationale lors de la session ordinaire d'octobre 2018 ; et d'autre part, de donner une vue d'ensemble des réformes pertinentes en cours de préparation.

A l'aide de documents reçus au préalable, les participants pourront discuter avec des experts des points essentiels sur lesquels la proposition de loi se concentrer afin de mieux comprendre les tenants et aboutissants du problèmes et pouvoir proposer la réforme la plus adéquate possible afin d'y répondre.

Jeudi 4 octobre 2018

10:30 – 10:50 ARRIVEE DES PARTICIPANTS ET MESSAGE DE BIENVENUE

Déclaration d'ouverture :

Hon. Laurent Ngon-Baba, Député, Président de la Commission des lois, Membre de PGA, ancien Ministre de la Justice

Dr. David Donat Cattin, Secrétaire général de PGA

Hon. Karim Meckassoua, Président de l'Assemblée nationale

M. Flavien Mbata, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux

11:00 – 12:00 PREVOIR LES INCRIMINATIONS ET LES MODES DE RESPONSABILITE ADEQUATS AFIN DE PERMETTRE LA POURSUITE DE L'ENSEMBLE DES ACTES CRIMINELS COMMIS EN RCA

Quels sont les crimes prévus par le Statut de Rome que le Code pénal centrafricain ne prévoit pas ? Pourquoi est-il important de les transposer ? Quid des incriminations additionnelles prévues par les Amendements de Kampala ? Qui peut être poursuivi pour crimes de droit international en vertu du droit pénal centrafricain en vigueur ? Quels modes de responsabilité prévus par le Statut de Rome manquent ? Pourquoi sont-ils importants ? Comment les transposer en droit centrafricain ?

Textes-support : Loi n°10.001 du 6 janvier 2010 portant Code pénal centrafricain (art. 152-162),

Statut de Rome de la Cour pénale internationale (art. 5-8, 25-29),
Amendements de Kampala au Statut de la Cour pénale internationale,
Statut de la Cour pénale spéciale,
Avant-proposition de loi portant renforcement du Code pénal vis-à-vis de l'accès à la justice des victimes de crimes internationaux (Titres V et VI),
Avant-proposition de loi portant renforcement du Code de procédure pénale vis-à-vis de l'accès à la justice des victimes de crimes internationaux (article 4)

M. Maurice Dibert Dolle, Magistrat à la Cour de cassation, ancien Procureur général près la Cour d'appel et Professeur de droit pénal à l'Université de Bangui

12:00 – 12:15 PAUSE-CAFE

12:15 – 13:30 S'ASSURER QUE LES DROITS DE TOUTES LES PARTIES SONT GARANTIS PAR LA PROCEDURE PENALE

Comment garantir l'équité des procédures devant les juridictions pénales ordinaires ? Quelle importance tiennent les droits de la défense pour la crédibilité du processus judiciaire ? Comment garantir que toutes les parties aient accès à une forme d'assistance légale ?

Textes-support : Loi n°10.001 du 6 janvier 2010 portant Code pénal centrafricain,
Loi n°10.002 du 6 janvier 2010 portant Code de procédure pénale centrafricain,
Avant-proposition de loi portant renforcement du Code pénal vis-à-vis de l'accès à la justice des victimes de crimes internationaux (Titre II),
Avant-proposition de loi portant renforcement du Code de procédure pénale vis-à-vis de l'accès à la justice des victimes de crimes internationaux (Titres II et V),
Stratégie centrafricaine d'aide légale 2017-2022,
Avant-projet de loi portant organisation de l'aide légale

M. Michel Landry Louanga, Magistrat, Conseiller près la Cour de cassation, Président du Comité d'élaboration de la stratégie nationale d'aide légale et de l'avant-projet de loi portant organisation de l'aide légale

M. Jean Nsengiyumva, Chargé d'appui au Barreau de la République centrafricaine pour Avocats Sans Frontières

13:30 – 14:30 DEJEUNER

14:30 – 15:45 PROTEGER LES VICTIMES ET TEMOINS AFIN DE LES ENCOURAGER A PRENDRE LA PAROLE

De quelles garanties bénéficient les victimes et témoins qui souhaitent dénoncer des crimes internationaux devant les juridictions pénales centrafricaines ? Quels effets concrets à l'absence d'un dispositif fort de protection ? Comment le renforcer ?

Textes-support : Loi n°10.002 du 6 janvier 2010 portant Code de procédure pénale centrafricain, Statut de Rome de la Cour pénale internationale
Avant-proposition de loi portant renforcement du Code de procédure pénale vis-à-vis de l'accès à la justice des victimes de crimes internationaux (Titre IV),
Stratégie de protection des victimes et des témoins collaborant avec les juridictions ordinaires, la Cour pénale spéciale et la future Commission Vérité, justice, réparations et réconciliation en République centrafricaine

Mme Gisèle Samvura, *Project Officer*, Projet conjoint justice, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Me Célestin Nzala, Avocat à la Cour, Représentant légal des victimes de M. Jean-Pierre Bemba Gombo devant la Cour pénale internationale, Président d'Avocat sans frontières - Centrafrique

15:45 – 16:00 PAUSE-CAFE

16:00 – 17:15 REPENDRE AUX DEFIS DE LA COOPERATION ENTRE LES JURIDICTIONS ORDINAIRES CENTRAFRICAINES, LA COUR PENALE SPECIALE, LA COUR PENALE INTERNATIONALE, ET LES JURIDICTIONS ETRANGERES

Quelle est sensée être la répartition des compétences entre les juridictions ordinaires, la Cour pénale spéciale et la Cour pénale internationale ? Comment organiser la coopération entre ces trois niveaux de juridiction afin de garantir la plus grande efficacité de la lutte contre l'impunité pour les crimes internationaux commis en République centrafricaine ?

Textes-support : Loi n°10.002 du 6 janvier 2010 portant Code de procédure pénale centrafricain (art. 344-376)

Statut de Rome de la Cour pénale internationale,
Statut de la Cour pénale spéciale,
Avant-proposition de loi portant renforcement du Code de procédure pénale vis-à-vis de l'accès à la justice des victimes de crimes internationaux (article 5)

M. Alain Tolmo, Substitut du Procureur à la Cour pénale spéciale

M. Ghislain Gresengué, Premier Avocat général près la Cour d'appel de Bangui

17:15 – 17:30 CONCLUSIONS DES DISCUSSIONS DE LA JOURNEE

Dr. David Donat Cattin, Secrétaire général de PGA

Mlle Marion Chahuneau, Chargée juridique, Programme Droit international et droits de l'Homme de PGA

Hon. Laurent Ngon-Baba, Député, Président de la Commission des lois, Membre de PGA, ancien Ministre de la Justice

Vendredi 5 octobre 2018

09:30 – 10:00 ARRIVEE DES PARTICIPANTS

10:00 - 11:00 ELARGIR LA REFLEXION AFIN D'OFFRIR LES MEILLEURES GARANTIES CONTRE L'IMPUNITÉ

Quels autres éléments du corpus juridique centrafricain peuvent contenir des dispositions favorisant l'impunité ? Le budget alloué à la justice est-il suffisant ? Des perpétrateurs présumés peuvent-ils actuellement obtenir des postes de haut-niveau dans l'administration ? Quel sera le rôle de la Commission vérité et réconciliation ? Quelles opportunités de réparation pour les victimes ? Comment renforcer encore davantage le respect des droits humains de toutes les parties aux procédures pénales centrafricaines ?

Textes-support : Loi n°10.001 du 6 janvier 2010 portant Code pénal centrafricain,
Avant-proposition de loi portant renforcement du Code pénal vis-à-vis de l'accès à la justice des victimes de crimes internationaux (Titres III et IV)

Me Mathias Morouba, Président de l'Observatoire centrafricain des droits de l'Homme (OCDH), et Coordinateur du réseau des organisations de droits de l'Homme en RCA

11:00 – 12:00 CONCLUSIONS DES DISCUSSIONS, AMENDEMENT AUX AVANTS-PROPOSITIONS DE LOI, ADOPTION D'UN PLAN D'ACTION, ET CLOTURE

Textes-support : Avant-proposition de loi portant renforcement du Code pénal vis-à-vis de l'accès à la justice des victimes de crimes internationaux
Avant-proposition de loi portant renforcement du Code de procédure pénale vis-à-vis de l'accès à la justice des victimes de crimes internationaux
Amendements de Kampala au Statut de la Cour pénale internationale,
Stratégie centrafricaine d'aide légale 2017-2022,

Avant-projet de loi portant organisation de l'aide légale,
Stratégie de protection des victimes et des témoins collaborant avec les juridictions ordinaires, la Cour pénale spéciale et la future Commission Vérité, justice, réparations et réconciliation en République centrafricaine

Rapporteurs : **Dr. David Donat Cattin**, Secrétaire général de PGA

Mlle Marion Chahuneau, Chargée juridique, Programme Droit international et droits de l'Homme de PGA

Clôture : **Hon. Laurent Ngon-Baba**, Député, Président de la Commission des lois, Membre de PGA, ancien Ministre de la Justice

13:00 – 14:00 *DEJEUNER*